

The economic impact is both positive and negative, as argues P. Kagwanja about Ethiopian *matatu*. There are different levels of competition, whether in the formal or informal sector. Urban refugees, being usually better off than those in camps, are likely to invest capital. Thanks to their diaspora, they can also open up the urban market by bringing in foreign goods, as L. Martin shows with the Somali running the Garissa Lodge Market in Eastleigh. This contribution is positive if these goods were not available before but can undermine local industries if they were already produced in the host country. Often better educated and skilled than their counterparts in camps, urban refugees facilitate the transfer of technology (in education and training institutions for instance).

At the same time, their influx is perceived to increase the costs of services, especially in housing. In addition, urban "refugees" are accused of lowering wages: as illegals, they are ready to work for any price, they lack bargaining power and they are not members of trade unions. By creating competition in the labour market, they are widely perceived as exacerbating unemployment for the host population. The urban integration of the Kenyan rural migrant is already a complex process. Being a foreigner and possibly an illegal makes it even more difficult.

Marc-Antoine PEROUSE de MONTCLOS
(ORSTOM)

DOCUMENTS

Nairobi: des étrangers en la ville. Quelle assimilation urbaine pour les réfugiés immigrés en Afrique ?

Abstract :

The Integration of foreign communities into the African urban centres takes on a unique dimension where it concerns refugees who have been forced to move into these towns as a result of civil wars or natural disasters. In Nairobi, the asylum seekers are mostly illegal as they do not yet have official refugee status. Unlike the other migrants, they experience many difficulties in maintaining ties with their rural homes of origin and besides, many have often come from an urban background. Their being cut off, compounded by the impossibility of their return does not necessarily guarantee a firm settlement in city either. Their precarious and illegal status prevents these urban refugees from truly settling down in the city. The different ways the Rwandese, the Sudanese, the Ethiopians, the Ugandans or the Somalis used to come to Nairobi does not definitely allow for a generalization of the scenario; but it certainly has a bearing on the classical analyses of rural migration and urbanization in Africa.

Une analyse classique de l'urbanisation en Afrique décompose les déterminants de l'exode rural entre des *push* et des *pull factors*, distinguant ainsi les raisons qui incitent à quitter la campagne et celles qui attirent vers la ville¹. Les migrations forcées dues aux conflits armés et aux famines n'ont guère été prises en considération dans ce canevas. Les chercheurs se sont plutôt penchés sur un enracinement citadin qui paraissait douteux au regard des relations étroites entre Africains des villes et Africains des campagnes. Ils y ont vu là la manifestation d'une tradition fondamentalement rurale.

On peut néanmoins se demander si le raisonnement est valide en ce qui concerne les réfugiés installés en ville. Ceux-ci en effet n'ont généralement pas la possibilité de retourner chez eux, ce qui ne garantit pas pour autant leur intégration dans le creuset urbain². Leur vulnérabilité économique, leur statut plus ou moins clandestin, la distance parcourue et leur mode de regroupement, qui privilégie les liens familiaux, ne se prêtent d'abord pas à l'assimilation et en font des communautés bien spécifiques.

Il est vrai que ce déracinement n'est pas comparable à celui de l'étranger africain dans les villes occidentales, qui a une dimension quasiment intrinsèque parce que les réglementations juridiques font du demandeur d'asile un hors-la-loi en puissance. En Afrique, on fait souvent, à tort ou à raison, l'hypothèse d'une intégration d'où la question raciale serait en grande partie évacuée. En témoignerait le grand nombre de réfugiés *de facto*, c'est-à-dire ne bénéficiant d'aucune protection légale et installés spontanément. Les cas de figure peuvent prendre des formes variées. Il y a le migrant économique, le crypto-réfugié venu sous couvert d'études ou de voyage touristique, le déserteur ou l'exilé politique sous la menace d'une extradition, l'apatride qui a dû renoncer à sa nationalité pour partir, l'irrégulier qui ignore les procédures ou qui est train de démarcher l'administration, ce qui peut prendre plusieurs années, celui encore qui a refusé l'asile pour garder son passeport, ou celui dont le passeport est périmé parce qu'il n'a pas pu retourner au pays le renouveler, etc³...

Le choix de Nairobi

Historiquement, les premiers réfugiés de Nairobi au sens moderne du terme sont des Ougandais, rejoints ensuite par une poignée de Sud-Africains et Mozambicains puis par des Rwandais, des Soudanais, des Éthiopiens et des Somaliens. Ces demandeurs d'asile sont d'abord en si petit nombre que leur établissement en ville ne pose pas de problèmes et passe plutôt inaperçu. En 1985, le Kenya compte officiellement quelque 9 000 réfugiés auxquels il faut ajouter un nombre équivalent d'illégaux, jusqu'à 16 000 selon certaines estimations. Il s'agit plutôt de jeunes hommes, moins de vingt ans pour près de la moitié d'entre eux, et ils sont à 90% concentrés sur Nairobi. La quasi-totalité des 5 000 réfugiés éthiopiens recensés au début des années 1980, par exemple, vivent à Nairobi, essentiellement au nord-est du centre-ville dans les quartiers d'Eastleigh et Pangani⁴. Plus de 40% ont un passé urbain et ont suivi une formation dans le secondaire, dénotant déjà des traits assez « élitistes » ; seulement 10% ont une origine paysanne autorisant à parler d'un exode rural classique⁵.

Les flux de réfugiés en direction de Nairobi se précipitent avec les crises éthiopienne et somalienne en 1991 puis rwandaise en 1994. Submergé par le nombre, le ministère de l'Intérieur kenyan passe le relais au HCR, le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, qui sous-traite lui-même avec le Jesuite Refugee Service (JRS). Principal organisme d'aide aux réfugiés à Nairobi, ce dernier doit alors faire face à quelque 7 000 demandes d'asile par an avec un record de 78 695 cas individuels en 1992⁶. Les chiffres du HCR, qui mentionnent 20 000 réfugiés urbains à partir de 1995 et passent brusquement à 60 000 individus en 1997, ne sont guère utiles car ils ne reposent sur aucun fondement scientifique. Un projet kenyan de carte d'identité pour les réfugiés urbains a quant à lui été abandonné en 1994, les autorités ayant cessé dès 1988 de délivrer les cartes marron qui donnaient droit à une protection pleine et entière suivant les termes de la Convention de Genève de 1951. Tout ce qu'on peut dire, c'est que de 1994 à 1996, 15 744 personnes sont passées dans les rets du JRS et du HCR à Nairobi et que 11 598 ont obtenu une lettre de protection. Du fait des rejets et du tarissement des arrivées, on observe ensuite un ralentissement. Le JRS ne reçoit plus que 6 207 demandes d'asile en 1994, 5 086 en 1995, 4 451 en 1996 et 3 700 en 1997.

Ces migrants, couramment appelés « réfugiés », bien que la plupart n'en aient pas officiellement le statut, sont venus à Nairobi pour se fondre dans l'anonymat urbain, échapper à la vie des camps et essayer de trouver un emploi. D'une certaine manière, Nairobi fait figure d'Eldorado. Elle sert en effet de base arrière aux ONG (Organisations non-gouvernementales) qui travaillent au Rwanda, au Soudan et en Somalie, d'où l'espoir d'un recrutement. Plaque tournante de l'Afrique de l'Est, elle représente aussi un tremplin pour un autre départ, vers l'Occident cette fois.

La ville s'avère alors être surtout un lieu d'accueil pour des « réfugiés » d'origine citadine et relativement qualifiés. Les Rwandais hutu venus s'établir à Nairobi à partir de 1994, par exemple, étaient déjà des citadins, souvent des intellectuels : 53% étaient originaires de Kigali, 12% de Butare⁷. De même, on estime que 20% des quelque 5 500 étudiants que comptait l'Université de Mogadiscio au moment de sa fermeture en 1990 sont partis dans les pays voisins, essentiellement le Kenya, où ils seraient deux cents et où, selon la Somali Students Association, une quarantaine ont réussi à poursuivre des études supérieures à Nairobi⁸.

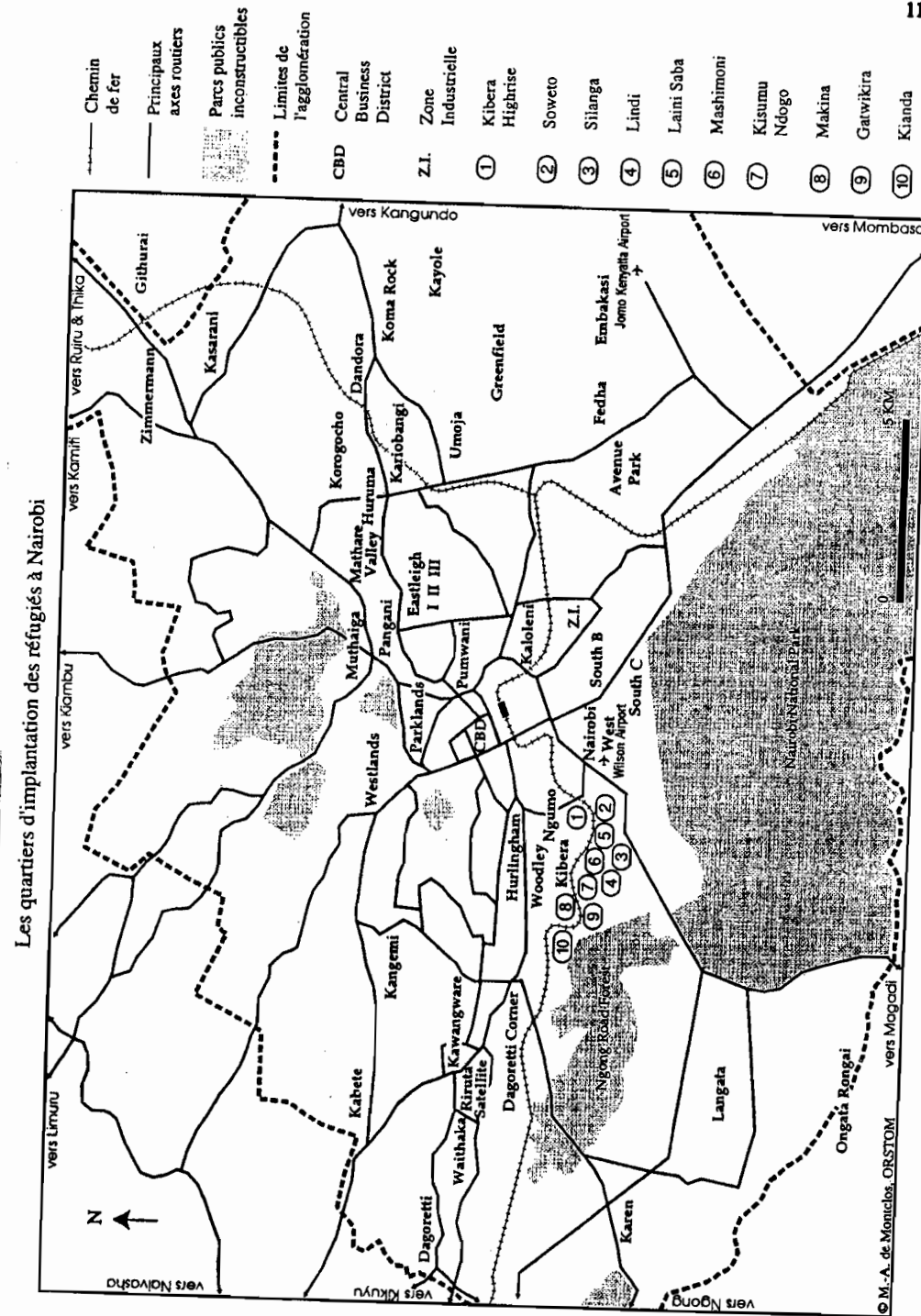
Il s'agit d'ailleurs là d'une caractéristique propre aux réfugiés urbains. Etudes et sondages ont montré que les cadres supérieurs étaient la cible de répressions politiques bien spécifiques. Un tiers des réfugiés éthiopiens à Khartoum au milieu des années 1980 étaient ainsi des étudiants qui avaient fui la conscription militaire ; près des deux tiers venaient d'un milieu social plutôt

aisé, classes moyennes ou haute bourgeoisie, vraisemblablement d'origine urbaine. Ces "Éthiopiens" (entendez Érythréens) savaient, pour 80% d'entre eux, lire et écrire tandis que 20% avaient fait des études dans le secondaire, chiffres que l'on pouvait favorablement comparer au taux d'alphabétisation (45%) de la population soudanaise au niveau national. A l'inverse, 78% des réfugiés somaliens dans les camps d'Éthiopie à la fin des années 1980 étaient des nomades qui disaient n'avoir jamais été à l'école⁹.

Le choix du quartier

D'un point de vue éducatif plus que matériel, les demandeurs d'asile à Nairobi représentent ainsi une sorte « d'élite des réfugiés ». Concrètement, leur établissement sur place a pour beaucoup dépendu des relations qu'ils entretenaient déjà avec la ville et de la connaissance qu'ils pouvaient en avoir (voir carte). Les Hutu sont arrivés de façon dispersée car ils n'avaient pas de points d'attache avec le Kenya, à la différence par exemple des Somali de la banlieue d'Eastleigh ou des commerçants rwandais qui disposaient déjà d'un pied-à-terre à Mombasa, dans le centre-ville ou le quartier de Nyali. À Nairobi, le lieu de résidence des Hutu a été choisi d'un point de vue très pratique en fonction du bas prix des loyers (Koma Rock, où l'on pouvait trouver un deux-pièces correct à Ksh 6 000 par mois), à cause de la présence d'une paroisse susceptible d'aider les nouveaux arrivants (Kayole) ou du fait de la proximité d'un marché de fruits et légumes qui permettait d'économiser sur le budget d'alimentation des ménages (comme à Kawangware). Le bouche-à-oreille a ensuite fait le reste. Paradoxalement, ces Hutu ont parfois occupé les mêmes quartiers que les réfugiés tutsi des années 1980, dont un bon quart habitaient Kawangware et son prolongement de Riruta Satellite¹⁰. Rien ne permet cependant d'affirmer que ces précédents aient pu guider le cheminement des Hutu arrivant à Nairobi.

Dans une certaine mesure, il en est de même des réfugiés soudanais. Nairobi avait pu accueillir des personnalités de la rébellion Anyanya comme Aggrey Jadein, un Pajulu qui avait fondé la Sudan African National Union et qui, après des menaces de mort de la part des Dinka, avait quitté le gouvernement provisoire du Sud-Soudan en septembre 1968. Aggrey Jadein ne devait regagner son pays qu'avec la politique de réconciliation nationale décrétée par le président Nimeiri en 1977, soit cinq ans après les accords de paix d'Addis Abeba. Au moment de la reprise de la guerre civile en 1983, Nairobi ne comptait plus qu'une poignée de Soudanais originaires de la région de l'Équatoria ; enclavés, les Dinka avaient eu plus de difficultés à migrer tandis que les Nuer allaient



plutôt en Éthiopie pour des raisons de proximité. L'intensification des combats allait alors pousser un éventail plus large d'ethnies du Sud-Soudan vers les villes du Kenya, parmi lesquelles Nairobi, Kitale, Kapenguria, Limuru, Kisumu, Nakuru, Eldoret et même Mombasa. D'après les vétérans de cet exode, Nairobi recensait 23 familles de réfugiés sud-soudanais en 1986, peut-être une centaine de personnes à l'époque, et dénombrerait aujourd'hui quelque 5 000 individus de la sorte. Les témoignages concordent pour expliquer que l'ethnicité a été un facteur déterminant des modes de regroupement. Les Soudanais de l'Equatoria se sont établis dans des quartiers comme Kibera, South B et C, Mathare Valley, Umoja, Koma Rock, Kabete, Woodley et Nairobi West ; Nuer et Dinka du Haut Nil se sont relativement mélangés à Zimmermann, à Kawangware ou autour du marché Kenyatta à Ngumo tandis que d'autres clans nuer choisissaient d'aller habiter plus loin de la ville à Riruta Satellite, Kikuyu ou Ruiru et que les Dinka du Bahr el Ghazal s'installaient à Langata ou Kibera Highrise.

Le découpage ethnique et racial des quartiers de Nairobi a bien sûr pu influencer l'installation des réfugiés en ville, surtout à Eastleigh pour ce qui est des Somali. A Nairobi, les Britanniques avaient en effet mis en place un cadre ségrégué où les Blancs vivaient à Westlands, Muthaiga ou Karen, les Indiens à Parklands ou Pangani et les Noirs à Pumwani ou Kaloleni. Ce compartimentage allait jusqu'à séparer les populations africaines en fonction de leurs appartenances ethniques, avec Mathare pour les Kikuyu et Langata pour les Luo par exemple. Les Somali avaient obtenu d'habiter en zone indienne dans une banlieue, Eastleigh, qui avait d'abord été prévue pour les commerçants et les artisans du bazar mais qui fut vite déconsidérée parce qu'occupée par des éleveurs de bétail avec leurs troupeaux¹¹. De fait, le développement d'Eastleigh fut laissé aux mains du secteur privé. Les Ogaden, prédominants dans l'actuelle province kenyane du Nord-Est, ont investi les lieux, ainsi que des Degodia hawiye et des marchands isaaq¹².

Eastleigh est aujourd'hui le seul fief ethnique dont l'identité de quartier ait été assimilée à celle de ses réfugiés. Pour autant, le nombre de Somaliens vivant à Nairobi reste un mystère ; il peut aller de 10 000 à 100 000 personnes¹³. Aucun sondage n'a été fait à ce sujet, même si une association clanique a pu recenser 411 familles dolbahante, peut-être 2 000 personnes, dans les trois sections d'Eastleigh où se concentrent vraisemblablement une majorité des réfugiés somaliens en ville. Si l'on suit la progression démographique du quartier, qui est passé de 53 562 à 77 713 habitants entre les recensements de 1979 et 1989, soit une croissance de 145%, on peut tabler sur une population avoisinant les 110 000 habitants en 1996. Ces chiffres sont à mettre en rapport

avec le nombre de Somali officiellement recensés à Nairobi, 12 988 en 1989, 6 941 en 1979, 2 557 en 1969 et 950 en 1962. A défaut de renseignements plus précis, la comparaison permet de voir que l'urbanisation des Somali à Nairobi est récente et que l'apport des réfugiés au début des années 1990 a certainement eu un fort impact sur la croissance du quartier d'Eastleigh. Celui-ci n'est cependant pas un ghetto ethnique si l'on en croit la différence de chiffres entre sa population et le nombre total de Somali à Nairobi. Les réfugiés ne sont pas tous allés à Eastleigh. Les plus riches d'entre eux ont préféré habiter des quartiers aisés où les loyers pouvaient dépasser les 2 000 FF, comme à Hurlingham, Westlands ou South B & C. D'autres sont partis dans des banlieues plus lointaines comme Ongata Rongai.

A l'image d'Eastleigh, le quartier de Kibera semblait aussi prédisposé à accueillir les réfugiés soudanais, tout au moins si l'on suit les lignes nationales et ethniques dégagées par le compartimentage racial des Britanniques. A l'origine, Kibera était en effet peuplé de Nubi (ou Nubiens), des musulmans d'origine soudanaise recrutés dans les armées coloniales. Le terme, apparu dans les années 1910, fait référence à la Nubie autant qu'au pays des Noirs (*Bilal as Sudan*). Il ne désigne pas un groupe ethnique en particulier¹⁴. Historiquement, il s'agit d'abord de tribus enrôlées par les armées égyptiennes lors de la conquête du nord du Soudan dans les années 1820 : des Nouba de Kadugli, des Shilluk de Malakal, des Baggara du Nil, des Danagla de Dongola et quelques Shayqiya de Meroé. Puis, à mesure que les Égyptiens descendaient vers le sud du Soudan dans les années 1850, ont aussi été embrigadés des descendants d'esclaves rafiés dans l'Equatoria : des Dinka, des Kakwa, des Baka, des Nyangbara, des Kuku, des Latuko (ou Latuho), des Bari, des Mundari, des Avukaya, des Logo, des Lugbara, des Moru, des Madi et même des Zande, anthropophages si réputés pour leur cruauté qu'on les avait surnommés Niam-Niam par référence à la taille en pointe de leurs canines.

Avec l'arrivée des Britanniques dans la région, ces soldats nubi ont ensuite été versés dans les armées coloniales. Après avoir combattu les Banyoro d'Ouganda, les Somali du Jubaland et les Nandi du Kenya dans les années 1890-1910, ils ont été installés dans des villes de garnison comme Nairobi, Mumias, Homa Bay, Kisii, Kakamega, Eldama Ravine, Kibigori et Nakuru au Kenya, ou Gulu, Bombo et Arua en Ouganda. Leurs lieux de cantonnement, les *zariba*, sont devenus des quartiers de l'État, dits *malakiya*, où ils avaient sur la terre un droit d'usage à défaut de propriété. C'est en 1902 que les Nubi ont commencé à s'établir à Kibera. En 1917, le quartier est devenu une réserve militaire pour loger les soldats ayant au moins douze années de service. Mais on

a interdit d'y construire des maisons permanentes car la Commission Morris Carter de 1934, chargée d'enquêter sur les problèmes fonciers du Kenya, a envisagé la possibilité d'inclure Kibera en zone européenne. L'idée de la municipalité, qui avait placé Kibera sous son autorité en 1928, était d'expulser les illégaux qui servaient de domestiques ou d'employés aux Nubi et de récupérer les parcelles laissées vacantes par les descendants des soldats. C'était compter sans les quelque 1 600 Nubi qui habitaient le quartier en 1944. Ceux-ci revendiquaient la propriété de la terre et le droit de la céder à leurs enfants. Le coût d'une opération de relogement étant trop élevé, les autorités autorisèrent un développement contrôlé de Kibera. Un projet de réhabilitation ne vit jamais le jour à cause de l'insurrection Mau Mau dans les années 1950.

Depuis lors, la position des Nubi n'a cessé de se dégrader. Alors qu'ils avaient constitué le gros des armées coloniales au Kenya, avec les Nandi, les Kamba, les Masai et les Somali, leur proportion a sérieusement diminué après la Première Guerre mondiale, quand les Britanniques se sont mis à recruter des autochtones avec des contrats plus courts qui prévoyaient à terme le retour des soldats dans des réserves « indigènes ». Les Nubi se sont alors engagés dans la police et l'administration. Toujours au service de l'État, ils ne pouvaient cependant plus arguer comme autrefois des services rendus au colonisateur pour obtenir des privilèges en milieu urbain. Leur niveau de vie dans les années 1940 était de toute façon supérieur à celui des autres citoyens africains, leurs parcelles étant plus grandes que la moyenne. Tirant parti de leur arabité et de leur statut non-indigène, les Nubi avaient en effet été exemptés du *kipande*, le pass colonial qui réglementait les déplacements des autochtones et interdisait notamment l'entrée en ville. C'est d'ailleurs pour la même raison, échapper au *kipande*, que les propriétaires kikuyu de Nairobi, à qui appartenaient la moitié des logements pour Africains dans les années 1930, s'étaient convertis à l'islam...

On estime que les Nubi sont aujourd'hui environ 15 000 au Kenya, un nombre à peu près équivalent à celui de l'Ouganda. Ceux de Kibera, à qui appartenaient encore deux tiers des lots en 1972, ont vu leur position foncière rognée par la poussée urbaine des migrants, luo notamment¹⁵. Ceci est allé de pair avec une dégradation du bâti. Kibera est devenu une des plus grosses zones informelles de Nairobi avec Mathare Valley et Korogocho. Selon certaines estimations qui couvrent les sous-quartiers de Makina, Kisumu Ndogo, Gatwikira, Laini Saba, Mashimoni, Lindi, Silanga, Kianda et Soweto, Kibera compterait 248 160 habitants¹⁶. Infime minorité, les propriétaires nubi vivent surtout au nord de la ligne de chemin de fer, à Makina, tandis que les squatters luo sont plutôt au sud, par exemple à Kisumu Ndogo (le « petit Kisumu », du nom de la

« capitale » du pays luo). De par leur passé aux côtés du pouvoir, ces Nubi ont été perçus comme des alliés du parti gouvernemental, la KANU (Kenya African National Union). En un sens, cela leur a permis d'échapper aux expulsions de Ngong en décembre 1989, qui ont pu affecter une autre communauté soudanaise installée par les Britanniques à Bul Bul, une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Nairobi dans la province de la Rift Valley. Mais à Kibera, l'affichage KANU et conservateur des propriétaires nubi n'a pas manqué de provoquer des tensions ethno-politiques avec les locataires luo, dont le député de la circonscription, Raila Odinga, était un chef de file de l'opposition. Lors d'accrochages en 1995, des maisons ont été incendiées sous prétexte qu'elles appartenaient à des Nubi... et ce sont les locataires luo qui en ont pâti.

Il n'est donc pas du tout évident que les Nubi musulmans de Kibera aient été particulièrement enclins à aider les réfugiés chrétiens venus du Sud-Soudan. Marginalisés par leur éducation coranique, exclus du pouvoir par des élites chrétiennes, détribalisés par leur implantation urbaine, supplantés par des Luo devenus majoritaires à Kibera, ils n'en avaient de toute façon pas beaucoup les moyens. Descendants de soldats étrangers aux territoires où ils servaient les intérêts du colonisateur, ils formaient un groupe à part, des citoyens sans terre tribale, et n'avaient jamais pu être assimilés. A la différence des Somali d'Eastleigh, ils n'entretenaient plus de liens familiaux avec leur pays d'origine. En même temps, leur forte identité religieuse ne les plaçait pas d'emblée dans une position d'antagonisme vis à vis de réfugiés chrétiens car elle reflétait simplement la domination des musulmans dans les armées d'esclaves du Soudan, où le recrutement allait de pair avec la conversion à l'islam et la circoncision.

La question soulève d'ailleurs un point d'importance : autant les églises ont joué un rôle structurant dans l'accueil des réfugiés rwandais ou sud-soudanais, autant il ne semble pas que l'islam ait eu cette importance pour les Somaliens. L'islam dénote pourtant une forte connotation sociale. L'aumône est obligatoire et sa redistribution doit aider les pauvres, qu'il s'agisse de la *sadaka* hebdomadaire à la mosquée pendant la prière du vendredi ou de la *zakaat* annuelle qui, pendant le mois du même nom, marque la fin du ramadan avec l'impôt *fura*. En principe, un huitième de la *zakaat* est destiné aux voyageurs de passage, spécialement les pèlerins à destination de La Mecque. Il ne s'agit pas là d'un impôt à proprement parler mais d'une obligation religieuse. La collecte de la *zakaat* est rarement institutionnalisée au niveau de l'État, exception faite du Soudan de Nimeiri où une loi de mars 1984 la substitua à la fiscalité coloniale au nom d'un islam trafiqué pour les besoins de la cause d'un régime aux abois. La *zakaat*, qui équivaut plus ou moins au dixième des revenus, finance simplement

un clergé musulman certes parfois proche du pouvoir séculier. Au XIX^e siècle, elle a par exemple servi à rétribuer l'administration du califat de Sokoto dans le nord du Nigeria ainsi que les congrégations islamiques de Bardera, de la Shebelle et de la Juba en Somalie.

Le Coran accorde un statut bien particulier aux réfugiés. Historiquement, les exilés *muhâgîrîn* sont les fidèles du prophète Mohamad qui, en 622, durent fuir à Médine la persécution des habitants de La Mecque. L'événement marque le début de l'ère musulmane, l'Hégire, qui tire son nom de la même racine *hîgra*. Le verset 195 de la troisième sourate promet ainsi le paradis à ces premiers musulmans « qui ont émigré [...] qui ont été expulsés de leurs maisons [...] qui ont souffert dans [le chemin du prophète,] qui ont combattu et qui ont été tués ». Dans le verset 19 de la trente-deuxième sourate, le paradis est lui-même assimilé à un refuge. Le verset 8 de la cinquante-neuvième sourate l'islam fait quant à lui obligation de redistribuer le butin aux émigrés les plus pauvres, ceux qui ont été « privés de leurs biens tandis qu'ils recherchaient une faveur de Dieu ». Le droit d'asile n'est d'ailleurs pas sans arrière-pensées, ainsi qu'en témoigne le prosélytisme du verset 6 de la neuvième sourate, qui recommande l'accueil du polythéiste afin de mieux le convertir

C'est en vertu de cet islam « social » que, lors des violences politiques de 1997 à Mombasa, les autochtones musulmans de la côte kenyane sont allés chercher refuge dans les mosquées tandis que les immigrants chrétiens des hautes terres allaient s'abriter dans les églises. On aurait pu s'attendre à un schéma similaire avec les réfugiés somaliens. Or ce sont les liens claniques et familiaux qui ont été privilégiés. Cela tient sans doute aux particularités de l'islam confrérique en Somalie, particulièrement en milieu pastoral, où la loi coutumière a le dernier mot et où le juge *qadi* ne jouit pas de l'autorité qu'il peut avoir en ville¹⁷. La loi islamique correspond mieux à un mode de vie sédentaire, notamment urbain, et les nomades somali sont souvent perçus comme de mauvais musulmans, surtout dans le Nord. Dans le Sud, où certains lignages ont des fonctions religieuses bien précises, voire héréditaires, la vocation sociale de l'aumône islamique n'est guère plus évidente. En pays helai par exemple, c'est la réputation de sorcellerie de cheikh Mumin qui a permis à son *rer* (lignage) d'exercer une grande influence sur les Rahanwein et de leur extorquer un tribut. Sinon, les hommes de religion *wadaddo* (sg. *wadad*) sont considérés comme des saints mais leurs enseignements n'affectent pas sensiblement les modes de vie nomades.

D'une manière générale, d'ailleurs, la confrérie *tariqa* (« le chemin de la vérité divine », pl. *turuq*) d'Afrique de l'Est ne joue pas le rôle politique et

social de ses homologues d'Afrique de l'Ouest ou du Soudan¹⁸. Elle ne repose pas tant sur des réseaux d'écoles coraniques que sur des clientèles souvent éclatées, voire élitistes pour ce qui est de l'Alawiya, la confrérie des chérifs du clan Jamal al-Layl, fondée dans l'Hadramout au XIII^e siècle. La Husseiniya dans le Nord du Kenya fait exception car elle a vocation à aider les étrangers, les pauvres et les femmes. Sinon, l'influence des confréries soufies en matière d'assistance sociale est limitée. Les Arabes, les Swahili et les Somali qui ont initié ces confréries n'ont pas eu un impact aussi important que les marabouts maures en Afrique de l'Ouest. Ils ont certes permis aux Africains de réinvestir la religion islamique pour leur propre compte mais n'ont pas opposé de forte résistance à la colonisation, hormis peut-être lors de la rébellion Maji Maji de 1905 en Tanzanie et d'une tentative de coup d'État musulman en Ouganda en 1888.

Ainsi l'islam s'est-il avéré être un élément de peu d'importance pour ce qui était de l'accueil des réfugiés somaliens à Eastleigh. Il faut dire qu'au Kenya, le volume financier des associations islamiques susceptibles de fournir une aide humanitaire n'est pas très conséquent. Les musulmans d'origine indienne auraient pu faire exception du fait de leur puissance dans les milieux d'affaires. Mais beaucoup ont quitté la région lorsqu'ils ont été chassés d'Ouganda par Amin Dada en 1972, ceci entraînant la mise en veilleuse de leur East African Muslims Welfare Society. De plus, les efforts de la Social Services League, qui a été fondée par des Indiens à Mombasa en 1921 et qui s'est étendue à Nairobi en 1933, se sont longtemps limités aux membres de la communauté. Aujourd'hui, les Indiens investissent dans des projets de développement et n'interviennent pas dans l'urgence, ce qui leur vaut parfois des reproches à l'encontre d'une charité que d'aucuns trouvent intéressée. Trois des six hôpitaux de Nairobi et deux des quatre de Mombasa appartiennent ainsi à des Asiatiques. Or l'hôpital de la Fondation Agha Khan des Ismaéliens de Nairobi, par exemple, pratique les prix du marché. La Fondation Agha Khan, très active par ailleurs, n'a jamais ciblé le problème des réfugiés alors même que le fils cadet de l'Agha Khan, Saddrudin, avait été nommé à la tête du HCR entre 1965 et 1977 et qu'il était devenu sous-secrétaire général des Nations-Unies en 1988, avec pour mission de venir en aide à l'Afghanistan¹⁹.

Les autres communautés musulmanes du Kenya, elles, ne brassent pas de tels chiffres d'affaires. Les Somali kenyans de la North Eastern Muslims Welfare Society n'ont qu'une emprise locale sur Garissa, près des camps de Dadaab. Au niveau national, la Young Muslim Association, fondée à Nairobi à l'Indépendance, gère quelques petits projets comme un orphelinat à Garissa, où elle a commencé à travailler en 1969. Les organisations financées par les pays

arabes sont plus présentes sur le terrain, telles Rabit al-Islam (« Entraide »), Jamiyat el-Qheriya ou Al-Muntada al-Islami. Les Koweïtiens de l'African Muslims Agency ont secouru les victimes de la sécheresse dans le Nord-Est du Kenya et ont ouvert des écoles à Thika, Hola, Moyale, Kajiando, Lamu, El Wak, Kilifi, Madogashe, Wajir, Garbatula, Archer's Post et Eldoret. Les Saoudiens d'Al-Haramein ont quant à eux fourni de la nourriture aux réfugiés de Dadaab. La medersa Al-Nejah, autre institution saoudienne, dispense gratuitement un enseignement coranique à Garissa. Lancée à Riyad en 1989 et enregistrée au Kenya avec un statut d'ONG en 1992, la fondation Ibrahim al-Ibrahim opère à Nairobi, avec une clinique quasi-gratuite à South B et une antenne médicale à Eastleigh, et à Mombasa, où elle a ouvert un hôpital pour aveugles. Toutes ces organisations islamiques n'ont évidemment pas l'heur de plaire aux élites chrétiennes au pouvoir à Nairobi et, sous prétexte d'infraction aux lois d'immigration, voire de soutien aux fondamentalistes somaliens d'al-Itehad à la frontière kenyane, certaines comme le Croissant de l'Espoir à Mandera ou Al-Haramein à Garissa ont été chassées du pays fin 1997.

En d'autres termes, les Somaliens d'Eastleigh n'avaient pas grand chose à attendre de ces institutions et ils étaient eux-mêmes peu prédisposés à utiliser les mosquées comme un lieu de regroupement communautaire. A meilleure preuve, les mosquées d'Eastleigh ne comptent qu'un imam somali pour conduire les prières, les autres étant essentiellement des Swahili de la côte ou quelques convertis des hautes terres. On peut aussi y voir là un reflet des différenciations culturelles en ce qui concerne les pratiques confessionnelles. L'islam swahili accorde beaucoup d'importance à l'enseignant *mwalimu*, qui est chargé de répandre la bonne parole mais qui n'a pas vraiment d'équivalent dans la Corne de l'Afrique²⁰. Les Somali, eux, tirent fierté d'une origine arabe souvent douteuse et préfèrent écouter le savant *uléma*, surtout si celui-ci est un *chérif* qui dit descendre du prophète. Le cheikh a plus d'influence que le *mwalimu* car il peut être un *mufti* et prendre des décisions juridictionnelles (*fatwa*) ; il est à la fois le magistrat *qadi* qui fait respecter la *sharia*, le *hakim* qui rend la sentence dans un tribunal islamique, le *faqih* qui interprète le droit et le prêcheur *khatibu* qui fait le sermon du vendredi.

Des communautés éclatées

Que l'on s'attache à des grilles d'analyse ethnique ou confessionnelle pour expliquer l'insertion des réfugiés en ville, celle-ci dénote en tout cas des différences majeures par rapport aux migrations urbaines classiques. Il s'agit là de communautés éclatées, vulnérables et menacées. Les

foyers de réfugiés sont pour la plupart incomplets car l'exode a été très sélectif : il a fallu choisir qui laisser au pays (en général les personnes âgées), confier le soin du départ à des chefs de famille suffisamment entreprenants (pas toujours des hommes, loin de là), répartir les destinations et les risques entre plusieurs membres de la parentèle, miser en ville sur les jeunes les plus aptes à réussir leur scolarité, etc. Les Soudanais de Nairobi seraient ainsi composés aux trois quarts de femmes et d'enfants car les hommes sont restés au pays faire la guerre. Le ratio des sexes chez les Rwandais hutu n'est pas aussi déséquilibré (un peu plus de femmes que d'hommes dans les familles, beaucoup plus d'hommes que de femmes chez les personnes seules) mais on compte un grand nombre de veuves et d'orphelin(e)s. Les Rwandais de Nairobi sont pour moitié des jeunes de moins de vingt ans, soit parce que les adultes ont été tués à la guerre, ce qui explique un creux dans la tranche 15-29 ans de la pyramide des âges, soit parce que les personnes les plus âgées, moins menacées par le nouveau régime, ont préféré rester (ou retourner) au pays. La faible proportion d'enfants de moins de cinq ans s'explique vraisemblablement à la fois par une augmentation de la mortalité infantile et par une baisse de la natalité due aux conditions de stress qu'ont connues les exilés rwandais, surtout ceux qui n'ont pas bénéficié d'une aide dans les camps²¹.

L'éclatement de ces communautés, renforcé par les processus de dispersion en ville, vient pour beaucoup de la variété des arrivages et de leur étalement dans le temps. Les réfugiés ougandais ont ainsi débarqué à Nairobi en plusieurs vagues : d'abord les Baganda après le renversement de la monarchie en 1966, puis une poignée de militaires Acholi et Langi lors de la prise du pouvoir par Amin Dada en 1971, suivis dans les années 1980 de quelques Nubi et Kakwa qui avaient constitué l'épine dorsale de la dictature, et de Baganda suspectés de soutenir la guérilla de Museveni. De même, les Soudanais sont d'abord arrivés par petits groupes à partir de 1986 ; ce sont d'ailleurs les seuls, dans cette communauté, à avoir obtenu un statut de réfugié à part entière car ils étaient, pour beaucoup d'entre eux, déjà passés dans les camps du HCR en Ouganda lors de la première guerre civile, de 1955 à 1972. A la différence de la rébellion Anyanya cependant, qui s'était concentrée dans les régions à l'est du Nil, la reprise de la guerre à partir de 1983 a fait bien plus de dégâts. La majorité des Soudanais de Nairobi sont arrivés après 1991, quand la fragmentation de la guérilla sudiste, la SPLA (Sudan People's Liberation Army), a permis aux troupes gouvernementales de s'emparer de bourgades frontalières comme Kapoeta et quand la chute du régime Mengistu à Addis Abeba a obligé les réfugiés en Éthiopie à passer au Kenya. Les arrivées les plus récentes sont celles de Nuer qui ont fui la domination des Dinka dans le camp de Kakuma. Etabli en juillet

1992 pour accueillir les réfugiés qui s'entassaient à Lokichokio du côté kenyan de la frontière, Kakuma compte une forte majorité de Dinka, qui représentaient quelque 30 000 des 42 000 Soudanais du camp en 1994, face à 8 000 Didinga et 4 000 Nuer. Alors que la SPLA à dominante dinka combattait les dissidences nuer qui se ralliaient au régime de Khartoum, des heurts ont à plusieurs reprises opposé Dinka et Nuer dans le camp de Kakuma.

Les Somaliens aussi sont arrivés à Nairobi en plusieurs vagues marquées par la mise en place de la dictature Siad Barré en 1969, la guerre d'Ogaden en 1977, la répression contre les Isaaq du Somaliland en 1988 et, enfin, la guerre civile en 1991. Les « nouveaux » réfugiés du Rwanda, essentiellement hutu, n'ont quant à eux rien à voir avec leurs prédécesseurs, les « anciens » réfugiés à prédominance tutsi, pour la plupart d'ailleurs repartis au pays après le génocide de 1994 et l'arrivée au pouvoir du FPR, le Front patriotique rwandais. Les relations qu'ont pu entretenir ces deux communautés du temps où elles se sont brièvement cotoyées à Nairobi sont très difficiles à évaluer, ne serait-ce que pour des raisons de quantification. On a parlé de quelque 15 000 Rwandais au Kenya en 1995, dont 8 000 à Nairobi et près de 700 à Mombasa. Les chiffres cumulés des services d'immigration faisaient état officiellement de 6 700 entrées de Rwandais sur le territoire kenyan entre juillet 1994 et juin 1995. Ces statistiques sont évidemment très douteuses car elles n'incluent ni les illégaux détenteurs d'un passeport zaïrois acheté dans les camps de Goma ou à Kinshasa ni les anciens responsables du régime Habyarimana qui ont fait rayer leur nom des registres de la douane pour échapper aux enquêtes de l'ONU sur le génocide de 1994 ; en revanche, elles sont gonflées par l'arrivée de migrants économiques zaïrois ayant acheté un passeport rwandais à l'administration qui fuyait l'avancée du FPR, ce afin de prétendre au statut de réfugié. Une enquête à vocation exhaustive de l'ORSTOM à Nairobi en janvier 1997 a comptabilisé près de 4 000 individus dans la capitale, chiffre qui correspond à peu près au nombre de formulaires remplis par les candidats à l'expatriation lorsque l'Ambassade de France a fait des ouvertures en ce sens en juillet de la même année ²².

Toutes ces communautés de réfugiés urbains, quelle que soit leur importance et leur nationalité, ont en commun d'avoir été déchirées par des guerres civiles : une lutte contre la dictature somalienne qui a dérapé en vendettas claniques que d'aucuns comparent au scénario afghan, une rébellion sud-soudanaise dont le gouvernement islamiste à Khartoum a sciemment entretenu les divisions ethniques, un génocide rwandais dont l'idéologie a fini par contaminer le FPR en contrecarrant toute tentative de réconciliation, etc. La fragmentation des conflits ne pouvait guère contribuer à des regroupements

sereins dans l'exil. Déjà dans les années 1920, la guerre sainte du « Mollah fou », qui mobilisa des clans darod contre les Isaaq du nord de la Somalie, avait eu des répercussions à Nairobi. Des fusillades avaient éclaté et provoqué mort d'hommes parmi deux clans darod et isaaq, respectivement les Dolbahante et les Habr Jaalo, les premiers des pasteurs, les seconds des commerçants²³.

Si aujourd'hui on ne retrouve généralement pas en ville un simple prolongement des antagonismes du pays de départ, on n'y assiste pas non plus à des phénomènes de solidarité nationale et encore moins de lobby transnational de réfugiés. Les Somali, par exemple, ne se trouvent aucun point commun avec les réfugiés hutu, qu'ils méprisent en tant que Bantous. Au contraire, ils prétendent entretenir des affinités hamitiques avec les Tutsi ; le Livre de Zendj, écrit par des voyageurs arabes, raconte que les premiers occupants bantous de l'actuelle Somalie, chassés par les Oromo d'Éthiopie, auraient repoussé les Tutsi à l'ouest. La revendication somali d'une supériorité d'ordre racial rejoint la thèse hamitique des premiers explorateurs européens de l'Afrique des Grands Lacs, qui voulaient voir dans le raffinement des civilisations d'Ouganda et l'aspect physique de leurs pasteurs bahima une lointaine origine caucasienne ayant transité par la Corne de l'Afrique ²⁴. Plus concrètement, les Somaliens de Kampala n'ont pas caché leur sympathie pour le nouveau régime rwandais et il y a eu des vols directs entre Mogadiscio et Kigali du temps des opérations de l'ONU en Somalie : une petite partie de l'aide aurait été détournée au profit du FPR.

Des communautés menacées

Sans esprit communautaire, sans le soutien du HCR, sans accès à l'éducation ou à la justice, les réfugiés urbains sont très vulnérables. En dépit des efforts de quelques organisations des droits de l'homme, ils n'ont guère recours à la justice occidentale pour se défendre, soit par ignorance, soit parce que les avocats sont accusés de s'enrichir en allongeant les procédures et en incitant les parties à faire appel, ce qui leur valut d'ailleurs d'être interdits de plaidoirie par les Britanniques lors d'une réforme des *native tribunals* en 1930 ! Les besoins sont pourtant énormes : en cas de rejet de leur demande d'asile, par exemple, les candidats n'ont pas ou peu de possibilités d'appel.

Les Somaliens de Nairobi constituent un cas d'espèce. Du fait de leur relative prospérité et de leurs accointances avec les Somali kenyans, ils sont perçus comme des immigrants économiques et ne sont pas considérés comme de véritables réfugiés *bona fide*. Une infime minorité ont obtenu de la police et des services d'immigration un asile politique les autorisant formellement à

travailler et à s'installer là où ils l'entendaient. Encore ont-ils dû payer une taxe officielle de cent dollars. La très grande majorité ont dû corrompre la police ou acheter de faux papiers, notamment lors du renouvellement des cartes d'identité en 1997²⁵.

Les Somaliens de Nairobi ont dès lors appris à vivre dans la clandestinité et constituent avec les Rwandais une des communautés étrangères les plus menacées dans sa vie de tous les jours. Les arrestations de la police ont en effet obligé les Somaliens d'Eastleigh à rester chez eux, imposant un couvre-feu de fait. Les réfugiés ont restreint au minimum leurs déplacements dans le quartier. La discrimination raciale dont ils ont fait l'objet, s'inscrit dans une politique plus générale. Ses racines se trouvent pour beaucoup dans l'apartheid colonial des Britanniques et le racisme qu'il a pu susciter, ainsi que dans la rébellion *shifita* des années 1960, quand les Somali kenyans de la province du Nord-Est demandaient leur rattachement à Mogadiscio.

A Nairobi, les rafles de la police ont commencé en mai 1989 dans les quartiers d'Eastleigh, Pangani, Mathare Valley, Huruma Estate, Kariobangi, Kibera, Kawangware, Dagoretti, Kangemi, Githurai, Waitihaka et dans le centre-ville²⁶. Il s'agissait d'attribuer des cartes d'identité spéciales, les *pink cards*, aux Somali kenyans, qui étaient soupçonnés d'abriter des réfugiés somaliens. Le gouvernement donna des instructions aux agences de voyages afin que les passeports des Somali kenyans venus acheter un billet d'avion fussent d'abord envoyés aux services d'immigration pour vérification. Les suspects furent déportés s'ils ne pouvaient ni parler kiswahili ni prouver leur citoyenneté kenyane auprès du ministère de l'Immigration ou des conseils d'Anciens. Les autorités ont pour cela procédé à des questionnaires serrés sur l'histoire du Kenya, demandant par exemple de quand datait la première mosquée d'Eastleigh ! Les femmes furent très touchées par les déportations, ce qui occasionna d'ailleurs des abandons d'enfants. Moins scolarisées que les hommes, elles ne parlaient pas kiswahili : pour beaucoup d'entre elles, on les avait fait venir de Somalie et elles ne s'étaient pas mariées devant l'état civil, ce qui aurait pu leur permettre d'obtenir la citoyenneté kenyane.

Ces rafles visaient précisément les Somaliens, dont l'aspect physique était très repérable au milieu de populations bantoues. Les Éthiopiens, avec qui ils étaient parfois confondus parce qu'ils se ressemblaient un peu, étaient aussitôt relâchés. Les Somaliens d'Eastleigh, eux, étaient en revanche embarqués au commissariat le plus proche, celui de Pangani, ou à Embakasi, un camp d'entraînement de la police anti-émeute dans la zone industrielle près de l'aéroport. D'autres ont même été détenus dans les stades de football Moi à

Kasarani et Nyayo à Nairobi West, où un poste de police a été créé en 1991. Une des rafles les plus importantes s'est conclue par 4 000 arrestations pendant le week-end du 15 août 1992. En décembre 1995 à nouveau, des Somali ont été déportés à Thika dans la grande banlieue de Nairobi, où leurs familles ont dû venir les « racheter ». Si la police s'est ensuite un peu calmée, c'est qu'elle est parvenue à un statu quo avec le consortium des commerçants du marché de Garissa Lodge à Eastleigh, qui paient régulièrement leur dû au commissariat de Pangani.

Les Rwandais restent quant à eux très menacés, surtout depuis le revirement de la diplomatie kenyane et son rapprochement avec le gouvernement FPR à Kigali en 1997. Il y a d'abord la question du statut des Rwandais de Nairobi : 90% sont des illégaux. A partir de novembre 1994, les Rwandais n'ont plus été admis sur une base *prima facie*, ce qui leur aurait permis d'être reconnus comme des réfugiés à part entière. Tant le HCR que le JRS sont accusés de privilégier les « anciens » réfugiés, c'est-à-dire les Tutsi. Un membre tutsi du JRS, chassé depuis, pratiquait une politique discriminatoire, refusant d'examiner les passeports rwandais qui n'étaient plus valides, ce qui était contraire aux dispositions de la convention de Genève de 1951. En 1996, le HCR n'avait enregistré que 5 800 Rwandais au Kenya. Il s'agissait de la communauté de réfugiés dont le taux de rejet des demandes d'asile était le plus élevé : 78% contre 17% pour les Soudanais et 4% pour les Somaliens par exemple. A mesure que s'éloignait le drame du génocide, ce taux n'a fait qu'augmenter puisqu'il n'était que de 57% en 1995 et de 4% en 1994. L'argument est que les réfugiés doivent en principe rester dans le premier pays d'accueil, en l'occurrence le Zaïre, l'Ouganda ou la Tanzanie.

À défaut d'une lettre de protection du HCR, beaucoup de Rwandais ont en fait dû se contenter de la carte d'identité délivrée par une certaine Continental Africa Refugee Union, sans aucune valeur juridique. Ils ont sombré dans l'illégalité alors que le nouveau gouvernement à Kigali changeait justement le passeport de ses ressortissants afin de gêner les démarches de régularisation des visas de résidence à l'étranger. La communauté rwandaise de Nairobi est à la merci des rafles des forces de sécurité, qui ont souvent lieu pendant la période de Noël, quand les policiers, très corrompus, ont besoin d'argent pour leurs dépendants. Les clandestins rwandais arrêtés en novembre et décembre 1995 ont ainsi été détenus dans le camp de transit de Thika et n'ont été relâchés que quatre mois plus tard. En janvier 1997, c'était au tour de la police de Mombasa de dépister les réfugiés rwandais fraîchement venus de Tanzanie ou du Zaïre²⁷. L'arrestation de sept « génociteurs » à Nairobi en juillet 1997 a de nouveau servi de prétexte pour lancer une vaste campagne policière contre les illégaux, une opération très fructueuse, n'en doutons pas.

Ces rafles et la crainte qu'elles suscitent expliquent pour beaucoup la dispersion des Rwandais dans des banlieues où ils passent plus inaperçus, tels Ongata Rongai, Githurai, Nairobi West, Umoja, Greenfield, South C, Eastleigh, Woodley, Hurlingham, Riruta Satellite et Kibera Highrise, ceci allant de pair avec un resserrement du choix des quartiers disponibles. Les déménagements sont incessants, ce qui reflète aussi la dégradation du niveau de vie et la baisse du budget des ménages (environ 900 FF par mois) consacré au paiement du loyer (généralement un tiers). La situation est bien différente de celle des réfugiés tutsi des années 1980, qui étaient moins nombreux, vraisemblablement plus âgés et qui avaient tendance à se stabiliser sur place six mois après leur arrivée à Nairobi : plus de 20% vivaient au même endroit depuis quatre ans. A défaut d'obtenir un visa pour l'Occident, beaucoup de Hutu, eux, ont essayé de repartir pour la Zambie, le Centrafrique et le Cameroun tandis que d'autres arrivaient des camps du Zaïre. Pour ceux restés à Nairobi, on assiste à de forts taux de rotation : 46% des familles avaient déménagé au moins une fois depuis leur arrivée en ville. Cela ne facilite évidemment ni la solidarité de cette communauté ni sa localisation en vue de permettre aux organisations humanitaires de fournir une aide éventuelle. La dispersion handicape tout sentiment communautaire.

Ajoutons à cela un climat de peur et de suspicion qu'entretient sans doute la principale organisation politique des Hutu en exil, le Rassemblement pour le retour des réfugiés. L'accusation de « génocidaire » pèse comme une épée de Damoclès. Les Hutu de Nairobi ne se sentent pas à l'abri d'une revanche. En témoignent les incendies criminels de camions appartenant à des Rwandais dans les lotissements de Fedha et Avenue Park près de l'aéroport Kenyatta. En octobre 1996, la tentative d'assassinat d'un riche commerçant, Félicien Kabuga, et le meurtre d'un colonel de l'ancien régime n'étaient pas non plus pour rassurer les exilés²⁸.

Un point de comparaison permet de replacer dans leur contexte la vulnérabilité et la précarité des Hutu de Nairobi. Le glissement vers la clandestinité est un phénomène courant pour les demandeurs d'asile. Chez les Hutu de Nairobi, l'accusation de « génocidaire » a précipité une tendance qui, sinon, ne leur est pas spécifique. Les Hutu du Burundi qui avaient fui les massacres de 1972 ont ainsi eu des difficultés à se fonder dans la population d'une grosse ville comme Dar es Salaam, où ils étaient estimés être 2 000, pour la plupart des hommes jeunes et spécialisés dans la couture. L'idéologie ruraliste et anti-urbaine du président Nyerere tendait à vouloir confiner les réfugiés dans les villages collectifs (*ujama*) des régions de Katemba, Ulyamkulu ou Mishima. Au milieu des années 1980, le gouvernement a voulu chasser vers les camps les

réfugiés établis dans les villes de Tabora, Mpanda et même Kigoma, petite bourgade sur le lac Tanganyika. Les Burundais de Dar es Salaam ont donc dû vivre dans la clandestinité, menacés qu'ils étaient par les rafles de la police contre les chômeurs ou les illégaux. Ces Hutu ne pouvaient guère compter sur le soutien des autochtones. Ceux-ci les méprisaient en les appelant *mkimbizi*, nom péjoratif qui désignait un lâche en train de courir plutôt qu'un réfugié ou une victime. Les années et la clandestinité aidant, les Burundais ont alors perdu le souvenir du pays, voire n'y sont jamais allés. Ils ont oublié l'identité de réfugié que leur aurait conférée la vie dans les camps mais n'ont pas pour autant constitué une communauté solidaire. Les différenciations de leurs origines régionales sont restées marquées, en particulier entre les pêcheurs Imbo du lac Tanganyika et les cultivateurs Banyaruguru des collines au nord, suspectés d'avoir fait alliance avec les Tutsi et d'espionner pour le compte de l'armée burundaise²⁹.

On pourrait aussi prendre exemple sur les Rwandais de Mombasa, plus proches des réfugiés hutu de Nairobi dans le temps comme dans l'espace. Avant 1994, ces Rwandais étaient spécialisés dans le transport, en particulier l'import-export car une certaine libéralisation économique leur avait permis d'obtenir des licences et de sous-traiter pour la compagnie d'État, la Société des transports internationaux du Rwanda, aujourd'hui en voie de dissolution. Lors des événements de 1994, leur camion a soit été bloqué à Mombasa, soit a réussi à quitter Kigali en extrême en passant par la Tanzanie ou le Zaïre et l'Ouganda. Les chauffeurs comme les patrons ont emmené leur famille avec eux. Ayant la chance d'avoir un travail, ces exilés ne sont donc pas des célibataires, ce qui n'en fait pas pour autant une communauté soudée dans l'exil. Il n'y a pas de réseau associatif comme à Nairobi, pas de curés rassembleurs, d'autant plus que l'environnement musulman ne facilite pas le dynamisme des églises. A la différence de Nairobi, il n'y a sans doute pas non plus de cas désespérés mais le niveau de vie va se dégradant, ainsi qu'en témoignent de fréquents déménagements vers des quartiers de plus en plus périphériques. La plupart des patrons habitent désormais Nairobi, hormis une douzaine dans le quartier chic de Nyali. Les chauffeurs, eux, sont à Kisauni, Changamwe, Jomvu, Bombolulu et Mikindani. Changamwe, près de l'aéroport de Mombasa, joue un peu le même rôle que Kayole à Nairobi, avec un deux-pièces à peu près correct pour 3 000 à 4 000 shillings du fait de l'éloignement par rapport au centre-ville.

Des communautés vulnérables

La vulnérabilité politique et économique des réfugiés de Nairobi se juge aussi à la dégradation des conditions de vie, avec le reflux dans des zones informelles, parfois l'apparition d'enfants de la rue, et un chômage forcé du fait de l'interdiction de chercher un emploi. La quasi-totalité des réfugiés sont des locataires. Leur précarité tient à l'insécurité de la tenure foncière et des baux de location. En cela, ils partagent la même peur de l'expulsion que bien des citoyens kenyans. La situation va en empirant. En 1971, un tiers de la population de Nairobi occupait des logements non-autorisés³⁰. Dix ans après, on estimait que les deux tiers n'avaient pas les moyens de se payer un logement digne de ce nom et que le tiers des constructions étaient insalubres³¹. Aujourd'hui, il s'avère que 55% des habitants de la capitale vivent dans des bidonvilles qui occupent 5,5% de la surface résidentielle de la ville³². Les pouvoirs publics donnent l'impression d'avoir démissionné pour ce qui est de la planification en milieu urbain, un moment dévolue aux régions à l'Indépendance avant d'être récupérée par les ministères concernés et non par la municipalité³³.

Les autorités ont certes tenté de contenir le phénomène des bidonvilles autrement qu'en l'interdisant, illusion vouée à l'échec sachant la puissance de la poussée urbaine. En 1992 ont été allégés des règlements qui dataient de 1968 et qui rendaient illégale toute construction informelle. Avec le slogan *Haba na Haba*, « construire plus avec moins », l'idée a été d'encadrer un tant soit peu le développement de ces quartiers sauvages, par exemple en autorisant l'utilisation de la boue séchée ou du clayonnage plutôt que du béton. Mais des considérations politiques, notamment pour des questions de clientèle électorale, ont perpétué les méthodes coercitives utilisées au début des années 1970 à Langata, à Gichagi et dans la section III d'Eastleigh. Les *askari* de la municipalité de Nairobi jouent un rôle majeur dans l'expulsion des squatters. Entraînés dans la banlieue de Dagoretti Corner, ils sont équipés de bâtons *rungu* dont le pommeau sert de massue. À défaut d'armes à feu, leurs procédures expéditives laissent très peu de temps aux habitants pour quitter les lieux, suscitant au mieux l'indignation des députés de l'opposition.

Au-delà des problèmes d'habitat, les opportunités en matière d'emploi sont très réduites. Pour les réfugiés, il n'existe pas ou peu de possibilités de recrutement dans l'économie formelle. D'après l'Immigration Act de 1967, il faut prouver qu'aucun autochtone n'a de qualifications équivalentes pour obtenir un permis de travail valable au maximum quatre ans. Lancée en 1985

par la Fondation Ford et des Britanniques du Service mondial des universités, l'African Refugee Training and Education Service doit être sur Nairobi la seule organisation qui aide les réfugiés à trouver un emploi, arguant auprès des employeurs que ceux-ci n'ont pas besoin de payer un permis de travail comme ils auraient dû le faire pour recruter un expatrié à qualifications équivalentes. Ceci ne concerne évidemment pas les demandeurs d'asile et encore moins les illégaux ; sur 700 réfugiés chercheurs d'emploi en 1996, à peine plus de 150 sont de toute façon arrivés à leurs fins, surtout des Ougandais et des Éthiopiens.

Ainsi, rares sont les Rwandais à avoir un emploi salarié, par exemple comme professeurs de français dans des universités privées peu regardantes sur les permis de séjour (Nairobi en compte une dizaine, dont trois ont obtenu des équivalences avec les diplômes de l'enseignement public). Quant aux routiers rwandais qui avaient justement la chance d'avoir un travail à Mombasa, ils ont perdu le marché de l'import-export qu'ils avaient réussi à conquérir avant 1994. Leurs activités dans le secteur des seuls transports ont chuté de moitié parce que les mauvaises relations entre le gouvernement kenyan et le nouveau régime rwandais ont incité Kigali à réorienter son commerce maritime vers Dar es-Salaam³⁴. Des camions ont été mystérieusement incendiés à Mombasa. Au début de l'offensive des Banyamulenge contre le Zaïre, en octobre 1996, une vingtaine de poids lourds qui assuraient encore des convois sur l'Ouganda ont été confisqués à Kampala et leurs chauffeurs arrêtés. Les routiers rwandais de Mombasa ont alors dû se rapatrier sur du transport au Kenya, au mieux vers la Tanzanie, une infime proportion continuant d'aller sur Kigali. Le changement des plaques d'immatriculation rwandaises, à l'instar de celui des passeports, les a placés dans une situation encore plus difficile. À part deux ou trois compagnies qui ont pignon sur rue et un parc de plus de dix véhicules, la plupart des transporteurs rwandais de Mombasa ne disposent que d'un camion, désormais seule source de revenus. Cette conjoncture explique d'ailleurs une tendance au reflux sur Nairobi.

D'un point de vue économique, les réfugiés urbains les plus fragiles sont ceux qui ne disposaient d'aucun capital de départ et qui n'avaient de relations ni à l'étranger ni en ville pour se lancer dans les affaires. À la différence des Somaliens qui ont su utiliser des prête-noms kenyans et attirer des capitaux d'outre-mer, Soudanais et Rwandais ne peuvent pas compter sur une diaspora conséquente pour leur venir en aide. Leurs réseaux d'épargne ne jouent pas un rôle de sécurité sociale. Les tontines ne semblent pas avoir cours, pas plus que les *harambee*, ces réunions publiques qu'organisent les Kenyans pour obtenir des fonds³⁵.

Les communautés de réfugiés les plus anciennes et les mieux enracinées ont certainement plus de chances sur le marché du travail. Les Ougandais ont notamment investi le secteur médical, ce qui n'a pas été sans conséquences dans leur pays natal, où le nombre de docteurs est passé d'un pour 15 050 habitants dans les années 1970 à un pour 26 810 dans les années 1980³⁶. A la différence des autres nationalités de réfugiés, les Ougandais de Nairobi ont aussi pu profiter des dispositions de la Communauté est-africaine pour trouver un emploi dans la fonction publique kenyane, en particulier le système éducatif du fait d'un héritage colonial qui avait plutôt misé sur l'Université Makerere à Kampala et laissé des collèges purement techniques à Nairobi, l'Université Kenyatta étant la seule à y former des enseignants.

C'est d'ailleurs la relative réussite de ces instituteurs et professeurs qui a valu bien des déboires aux Ougandais de Nairobi, les collègues kenyans leur reprochant de ne pas être syndiqués et de ne pas se battre pour obtenir des pensions de retraite ou des allocations chômage. En septembre 1982, le Kenya introduisait des permis de travail pour contrôler la main d'œuvre clandestine. Les Ougandais essayaient alors d'obtenir un statut de réfugié auprès du HCR afin d'être en règle avec les autorités. Ceci ne les a pas empêchés cette année-là d'être expulsés au moment même où, de son côté, l'Ouganda chassait ses réfugiés rwandais³⁷. D'autres expulsions en septembre 1986, mars 1987 et novembre 1990 ont touché des milliers d'Ougandais au Kenya, dont 2 000 instituteurs en novembre 1988, certains raccompagnés dans des trains spéciaux jusqu'à Busia, sur la frontière³⁸. Le Kenya comptait encore 5 073 Ougandais dans l'attente d'un rapatriement fin 1996, des chiffres comparables à ceux de 1983 : 2 000 réfugiés officiellement, 10 000 selon les associations de la communauté à Nairobi³⁹.

Les barrières linguistique et culturelle : le brassage urbain en question

La vulnérabilité économique, juridique et politique des demandeurs d'asile à Nairobi conditionne évidemment les difficultés d'intégration en ville. Le problème est que ces « réfugiés », quel que soit leur niveau d'éducation, sont censés aller dans les camps du nord du Kenya. Ils ne peuvent prétendre recevoir une assistance humanitaire en ville et n'ont pas accès aux facilités scolaires et universitaires sur place, à l'exception de quelques initiatives privées (voir tableau). Seulement un enfant rwandais sur deux va à l'école et les retards scolaires (environ trois ans) correspondent précisément aux années d'exode. Il est vrai que, toutes proportions gardées, l'aide aux réfugiés urbains coûte plus cher que dans les camps et est moins spectaculaire⁴⁰. Cela n'est d'ailleurs pas

propre au Kenya : au Soudan dans les années 1980, 60% du budget du HCR était consacré aux camps en milieu rural et seulement 3% aux réfugiés en milieu urbain⁴¹. La création par l'Organisation de l'unité africaine en 1968 d'un bureau pour le placement et l'éducation des réfugiés est restée lettre morte. Or les possibilités d'études dans les camps du Kenya sont négligeables parce que le gouvernement et le HCR sont réticents à les développer, arguant que cela attirerait encore plus de monde⁴². En outre, il n'existe pas d'initiatives comme celles de la guérilla érythréenne dans les camps du Soudan, qui a monté des écoles dont l'enseignement suivait le cursus du pays d'origine.

Alors qu'ils ont justement pour principal capital leur bagage intellectuel, tout ceci n'incite évidemment guère les réfugiés de Nairobi à voyager dans le nord du Kenya. Les Rwandais refusent catégoriquement d'aller chercher une aide à Kakuma, un camp dans le nord-ouest semi-aride du Kenya où leur nombre ne dépasse pas la centaine, où le climat ne convient pas aux gens des hautes terres et où les modalités de l'assistance sociale ne satisfont pas les besoins d'une population relativement éduquée.

La barrière linguistique de l'anglais et du kiswahili est alors un obstacle de taille pour ce qui est de l'intégration des réfugiés en ville. Peu de Somaliens, de Soudanais et de Rwandais parlent l'anglais, à peine plus le kiswahili. L'arabe, par exemple, est la *lingua franca* de la moitié de la population soudanaise, surtout dans le Nord, où il n'a jamais été combattu par l'anglais pour ne pas provoquer les sensibilités religieuses et nationalistes. Dans le Sud, d'où viennent les Soudanais de Nairobi, c'est certes l'anglais qui, jusqu'en 1949, a été déclaré seule langue officielle. Le dinka, le bari, le nuer, le shilluk, le latuho, le zande et le ndogo ont aussi été sélectionnés comme langue éducative par le colonisateur britannique en 1930. Le dinka étant à lui seul parlé par 10% de la population soudanaise. En fait, les ethnies majoritaires étaient souvent monolingues dans ces régions difficiles d'accès. La connaissance de l'anglais, encore moindre que celle de l'arabe, était réservée à une petite élite et bien des réfugiés soudanais à Nairobi n'ont pas eu cette facilité pour s'intégrer

En milieu urbain, le kiswahili plus que l'anglais est la *lingua franca* de toute l'Afrique de l'Est. Le kiswahili a historiquement été la langue d'échange des commerçants, d'enseignement des missions et de commandement des armées coloniales. En dépit de ses connotations musulmanes, les missionnaires n'hésitèrent pas à l'utiliser du fait qu'elle véhiculait une idéologie monothéiste plus en rapport avec le christianisme que le paganisme des langues africaines de l'intérieur. Dans les colonies britanniques, où l'*indirect rule* favorisait plus les

langues africaines que dans les colonies françaises, le kiswahili a servi au recrutement des King's African Rifles. Même au Katanga et dans l'Est du Zaïre sous domination belge, il a été la langue d'instruction des troupes « indigènes » avant de céder la place au lingala au sortir de la première guerre mondiale. A l'Indépendance, la Tanzanie a joué un rôle moteur dans la propagation du kiswahili, qui est devenu la langue d'enseignement du primaire. La politique linguistique des colonisateurs allemand puis britannique avait été moins volontariste. Au contraire du Français qui croyait au rayonnement de sa culture, l'Allemand était réticent à l'enseignement de sa langue. Il avait peur d'inculquer aux « indigènes » des idées subversives et de miner la règle de distance sociale qui fondait son autorité. Mais, depuis la rébellion Maji Maji de 1905, à laquelle auraient participé certains musulmans, il craignait aussi le potentiel de résistance islamique du kiswahili⁴³. Le ton inflammatoire de la « lettre de La Mecque » que fit circuler la confrérie Qadiriyya en 1908 n'était guère pour le rassurer et il proposa de transcrire le kiswahili en alphabet romain plutôt qu'en arabe⁴⁴. Une conférence de linguistes au Kenya en 1928 standardisa le kiswahili sur le modèle *kiunguja* de Zanzibar plutôt que sur les dialectes *kiamu* de Lamu ou *kimvita* de Mombasa.

Le succès du kiswahili vient aussi de l'éclatement des groupes culturels dans la région, où au contraire de l'Afrique de l'Ouest, il n'existait pas de communauté linguistique suffisamment importante pour lui résister⁴⁵. Sauf peut être justement avec le kinyarwanda pour l'ensemble hutu-tutsi. Au Rwanda, le kiswahili a longtemps été assimilé à la petite communauté musulmane du pays, 1,2% de la population, concentrée dans les villes⁴⁶. Les emprunts à l'arabe constituent au moins 20% du vocabulaire kiswahili et la relation de l'un à l'autre rappelle celle du latin à l'égard de l'italien. Outre la confusion avec l'islam, le kiswahili au Rwanda était perçu comme la langue des esclavagistes de la côte. Il en était de même en Ouganda, où l'islam touchait moins d'un million de personnes (6,6% de la population), dont la moitié de Baganda⁴⁷. Au Rwanda en tout cas, l'apprentissage du kiswahili s'est limité aux milieux commerçants et n'a pas connu le processus de sécularisation que Nyerere lui a imposé en Tanzanie. La réforme scolaire de 1982 s'est contentée d'étendre l'enseignement du kiswahili dans le secondaire. Seulement un quart des adultes hutu à Nairobi disent aujourd'hui parler couramment le kiswahili : la majorité se contentent de le comprendre (53%), parfois avec beaucoup de difficultés (15%), voire pas du tout (7%).

Or le kiswahili est le point de passage obligé pour l'intégration urbaine. Langue citadine par excellence, elle est la clé de voûte de tous les brassages ethniques. Aussi, pour les réfugiés hutu, n'est-elle pas seulement la

langue de l'ennemi tutsi. C'est d'ailleurs lors de leur exil en Ouganda que les Tutsi se sont pareillement mis au kiswahili, sans même parler de l'anglais, conversion linguistique dont la politique étrangère de la France allait faire grand cas pour justifier ses alliances dans la région. Officialisé par le colonisateur en 1927, le kiswahili en Ouganda avait perdu de sa superbe à cause d'une monarchie Baganda qui favorisait le luganda et, à l'Indépendance, il avait été retiré des programmes scolaires. Seule l'institution militaire avait continué d'utiliser le kiswahili en dépit d'un certain déclin au profit de l'anglais. Le président Milton Obote, qui renversa la monarchie, s'en était quant à lui tenu à l'anglais. En réaction, Idi Amin Dada éleva le kiswahili au rang de langue nationale en 1973. A la différence cependant des populations nilotiques du Nord, qui soutenaient Amin Dada, les Baganda et leurs alliés Bugisu, Bukedi, Busoga et Acholi, consultés à l'époque, auraient préféré le luganda, arguant que le kiswahili n'était pas une langue vernaculaire. En Tanzanie, la promotion du kiswahili visait à créer une société plus égalitaire ; en Ouganda, elle ne fit que consacrer un rééquilibrage du pouvoir en direction des populations défavorisées du Nord⁴⁸. La victoire militaire des partisans d'Obote à Kampala en 1979 confirma cependant le regain de faveur du kiswahili à cause de l'aide apportée par l'armée tanzanienne pour renverser la dictature Amin Dada. Le kiswahili est devenu la langue officielle de l'armée après l'arrivée au pouvoir de la National Resistance Army et de l'actuel président Museveni.

Au Kenya, le kiswahili est vu comme la (seconde) langue des masses face à l'anglais, qui est celle des élites. Les recommandations de la commission Gacathi de 1975, adoptées avec la réforme du système éducatif en 1984, ont rendu l'enseignement du kiswahili obligatoire dans le primaire et le secondaire. En 1974, le kiswahili a aussi été imposé pour transcrire les débats au Parlement à Nairobi mais les députés n'ont jamais eu obligation de démontrer leur maîtrise de la langue, au contraire de l'anglais. En 1979 d'ailleurs, un amendement de la Constitution a autorisé les débats parlementaires alternativement en anglais et en kiswahili. Une telle mesure aurait été impensable dans le *Bunge* (Parlement) tanzanien, où le kiswahili était censé promouvoir la participation politique des masses et où le parti présidentiel bénéficiait d'une réelle profondeur sociale que n'avait pas la KANU au Kenya.

Le kiswahili n'en est pas moins un élément essentiel de l'acculturation urbaine. Pour l'étranger, il est à la fois une barrière linguistique et un facteur d'intégration. Barrière parce que d'après l'article 93 (e) de la Constitution kenyane, l'obtention de la nationalité du pays d'accueil est conditionnée par la maîtrise du kiswahili. Facteur d'intégration parce que le kiswahili se veut

être la *lingua franca* d'une Communauté est-africaine en train de se reconstituer. La corrélation est évidente entre urbanisation et apprentissage du kiswahili. Sur les ports de la côte, le kiswahili a permis à un prolétariat ouvrier multi-ethnique de prendre conscience de sa force, par exemple lors des grèves de 1939, 1947, 1955 et 1957 à Mombasa et 1947 à Dar es Salaam. Conjugué aux conversions à l'islam, le kiswahili a aussi facilité l'insertion urbaine et la promotion sociale des paysannes giriamas des environs de Malindi⁴⁹. Au début des années 1970 en Ouganda, où les hommes étaient les premiers touchés par l'exode rural, 52% d'entre eux parlaient kiswahili, contre 18% des femmes⁵⁰. A Nairobi, les Nubi de Kibera ont pareillement dû se mettre au kiswahili pour s'insérer dans le milieu urbain, jusqu'à 94% d'entre eux alors que la moyenne nationale était de 65%⁵¹. De même pour ce qui est des Burundais de Dar es Salaam.

L'acculturation linguistique des communautés étrangères à Nairobi est indéniable. Il est vrai que beaucoup de ces réfugiés avaient déjà commencé à apprendre le kiswahili dans les camps par où ils avaient d'abord transité, à la frontière zaïroise pour les Rwandais en 1994, dans le nord de l'Ouganda pour les exilés soudanais de la première génération, celle des années 1970. Le kiswahili étant d'abord une langue de citadins et la plupart des réfugiés rwandais de Nairobi ayant déjà vécu en ville, il n'est d'ailleurs pas étonnant de trouver parmi ceux-ci une plus grande proportion de locuteurs kiswahili qu'au Rwanda avant 1994.

L'acculturation urbaine, outre ses aspects linguistiques, a été multiforme. On a ainsi cru noter une conversion au protestantisme des réfugiés rwandais alors que l'église catholique s'était déconsidérée en 1994 et que certains de ses évêques en exil à Nairobi avaient refusé de condamner le génocide. Ceci dit, point n'est besoin de génocide : l'héritage colonial et protestant suffit. La même observation avait été faite à propos des réfugiés hutu du Burundi à Dar es Salaam, qui étaient à 65% catholiques mais qui ont été séduits par le discours manichéen des églises protestantes les plus intégristes⁵². La vie turbulente de Nairobi est effrayante à bien des égards. En comparaison, Kigali, d'où viennent la majorité des réfugiés rwandais dans la capitale kenyane, est une petite ville de province. L'expérience urbaine des Sud-Soudanais n'était guère plus profonde. Quant aux Somaliens de Mogadiscio, ils venaient d'une capitale qui avait la réputation d'être une des plus paisibles d'Afrique.

Confrontés aux tensions et aux ségrégations urbaines de Nairobi, à une criminalité et à une corruption auxquelles ils n'étaient pas habitués, les réfugiés ont dû s'adapter. La ville a pu promouvoir le rôle de la femme. Elle a donné naissance à de nouvelles modes, à de nouvelles formes de modernité.

Comme leurs compatriotes à Londres, les jeunes Somali de Nairobi tendent à accorder moins d'importance à leur généalogie⁵³. Influencés par les films d'action et les gangs de rappers américains, ils préfèrent désormais faire référence aux initiales de leur clan : MZ pour Mohamed Zubeir par exemple. Les Anciens se plaignent de voir se perdre la tradition d'hospitalité *maamuus* des nomades, qui consistait à offrir gîte et nourriture au visiteur de passage marti. Dans l'économie de marché du milieu urbain, le repas *hadhimo* fait plutôt office de salaire pour le travailleur manuel venu aider l'hôte. La tradition est diluée dans la modernité urbaine, elle est en permanence retravaillée par les nécessités de situations précaires qui, si elles perdurent, pourraient bien accoucher d'une nouvelle classe de citadins africains : les « étrangers en la ville ».

Ceux-ci ne répondent ainsi pas aux critères classiques de l'exode rural en Afrique, en particulier pour ce qui est d'une intégration urbaine faussée par les alignements ethniques et l'intensité des relations avec la campagne. A la différence du migrant rural, qui n'a pas toujours transité par des villes secondaires avant de débarquer dans la capitale, le « réfugié urbain » de Nairobi est souvent d'origine citadine. Si pour s'insérer il privilégie les liens familiaux là où ils peuvent exister, il doit aussi, tel le Rwandais, éviter les regroupements ethniques afin d'échapper aux rafles de la police contre les immigrants illégaux. Les Somaliens font exception parce qu'ils ont réussi à se mêler à leurs congénères du Kenya.

La coupure avec le pays d'origine et la clandestinité obligent alors le « réfugié » à se fondre dans l'anonymat urbain. Ceci ne garantit pas pour autant une assimilation à terme : non seulement parce que l'espoir d'un retour ou d'un départ vers l'Occident perpétue la précarité de l'établissement en ville, mais aussi parce que le statut d'étranger peut parfois -c'est le cas des Somaliens- attiser des ressentiments d'ordre racial, voire provoquer des réactions de xénophobie. Catégorie par essence transitoire, les réfugiés urbains sont décidément des citadins bien difficiles à saisir.

N.B. Nous faisons l'hypothèse que ces chiffres peuvent être cumulés malgré le manque de coordination entre les différentes organisations, hormis le JRS, pour dépister les « resquilleurs » bénéficiant de plusieurs aides à la fois. Les éducateurs veillent en général à assurer une certaine parité des sexes mais les bénéficiaires sont en majorité des hommes à l'exception des programmes du JRS financés par le HCR. Ne sont pas comprises les bourses d'études pour l'étranger financées par des ambassades, des églises comme les Mennonites américains (4 bénéficiaires somaliens en 1996) ou des fondations privées comme Hugh Pilkington, une verrerie britannique qui finance Windle et a envoyé en Grande Bretagne 14 étudiants en 1996, pour moitié originaires du Soudan. Ne sont pas non plus incluses les écoles quasi-gratuites qui ont pu être mises en places par certaines paroisses catholiques, par exemple pour les Rwandais à Riruta Satellite (St Kizito) ou pour les Somaliens et Éthiopiens à Eastleigh (St Teresa). Les effectifs ne sont pas négligeables : à St Kizito, les 23 professeurs bénévoles, choisis parmi les parents d'élèves, accueillaient 406 enfants du primaire et du secondaire en novembre 1997, deux fois moins cependant qu'à la création de cette école en février du fait des rafles de la police en juillet. Notons que les Burundais ont une école primaire dans le centre-ville (All Saints Cathedral), secondaire devant le champ de courses de Ngong Road et une université à Wilson Airport, qui toutes pratiquent les prix du « marché ». Les réfugiés d'Afrique du Sud, enfin, ont longtemps été privilégiés et ont bénéficié d'un programme spécial des Nations Unies en faveur de leur éducation.

Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS
Chargé de recherche à l'ORSTOM
Nairobi

Notes

1. Hance, W.A. : Population, migration and urbanisation in Africa. New York, Columbia University Press, 1970. 450p.
2. Shack, W.A. & Skinner, E.P. (ed.) : Strangers in African Societies. Berkeley (LA), California University Press, 1979.
3. Weis, P. : « Convention Refugees and De Facto Refugees », in Melander, G. & Nobel, P. (ed.) : African Refugees and the Law. Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1978 : pp.15-22.
4. CIMADE, INODEP, MINK : Afrique, terre de réfugiés. Que faire? Paris, L'Harmattan, 1984 : p.116.
5. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif car ils ont été réalisés à partir d'un petit échantillon de 174 réfugiés établis à Nairobi, toutes nationalités confondues. Headley W.R., Abebe, F., Gachie, N. & Imaa, F. : A Self Study for Coordination of Services to Urban Refugees in Nairobi by Religious Congregations of Men. Nairobi, Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en mouvement, People on the Move/Catholic Overseas Development Fund, polycop., janv 1987. 133p.
6. Le Jesuite Refugee Service filtre les demandes d'asile au cas par cas, ce qui permet au HCR d'échapper aux pressions directes, voire à l'assaut physique de ses bureaux par des réfugiés en colère. Auparavant ce rôle était confié aux églises kenyanes : un Joint Refugee Service qui mit fin à ses activités en 1978, puis le Kenya Catholic Secretariat jusqu'en 1989. Il ne semble pas que la tournure religieuse de ces organisations soit un obstacle pour les demandeurs d'asile musulmans, par exemple somaliens.
7. Cambrézy, L. : « Une enquête chez des réfugiés urbains, le cas des exilés rwandais à Nairobi ». *Aurepart* n°5, 1998 : pp.79-93.
8. African Education Trust : Somalia Education Project : Feasibility Study. Nairobi, European Commission Somalia Unit, polycop., déc. 1996 : p.8.
9. Rogge, J.R. : Too many, too long. Sudan's 20-year Refugee Dilemma. Towota (NJ), Rowman & Allanheld, 1985 : p.159 ; Weaver, J.L. : « Sojourners along the Nile : Ethiopian Refugees in Khartoum ». *Journal of Modern African Studies* vol.23, n°1, 1985 : pp.147-56 ; Weaver, J.L. : « Searching for Survival : Urban Ethiopian Refugees in Sudan ». *The Journal of Developing Areas* vol.22, juil. 1988 : pp.460-3 ; Kibreab, G. : « Stranded birds of passage ? Eritrean and Ethiopian refugees in Khartoum ». *Refuge : Canada's Periodical on Refugees* n° spécial, 1992 ; Gersony, R. : « Why Somalis Flee : A synthesis of conflict experience in Northern Somalia by Somali Refugees, Displaced Persons and Others ». *The International Journal of Refugee Law* vol.2, n°1, janv. 1990 : p.17.
10. Headley, op. cit., 1987 : pp.8 & 87.
11. *People* (Nairobi) 1/11/1996 : pp.6 & 7.

12. Les Isaaq sont un clan du nord de la Somalie qui, du fait de sa proximité avec Aden, revendiquait une ascendance arabe et un statut d'Asiatique lui permettant d'échapper aux corvées de l'indigénat imposées par le colonisateur. Dès les années 1930, une association isaaq basée à Eastleigh, l'Ishaakia Sharif Community, rédigeait des pétitions en ce sens. Cf. Turton, E.R. : « The Isaaq Somali Diaspora and Poll Tax Agitation in Kenya, 1936-1941 ». *African Affairs* vol.73, n°292, juil. 1974 : pp.325-46.

13. Nous employons le terme de Somalien lorsque nous nous référons à la nationalité somalienne et celui de Somali, indéclinable, lorsque nous parlons de l'ethnie.

14. Le terme de Nubi a d'ailleurs été initialement en concurrence avec ceux de Dongolawi ou Danaqla, des mercenaires originaires du Dongola, et de Kutoria ou Jadiya, nom donné aux commerçants arabes par les Acholi d'Ouganda et du Soudan. Sur l'identité ethnique des Nubi et leur implantation urbaine, cf. Crozon, A. : « Les Nubi en Afrique de l'Est : Construction d'une identité ethnique ». *Les Cahiers de l'IFRA* (Nairobi) n°4, mars 1997 : pp.4-28 ; Johnson, D.H. : « Tribe or nationality ? The Sudanese diaspora in East Africa ». *Institute of Commonwealth Studies* vol.6, mars 1991 ; Kokole, O.H. : « The Nubians of East Africa : Muslim Club or African Tribe ? The view from within ». *Journal of the Institute of Muslim Minority Affairs* vol.6, n°1, juil. 1985 : pp.420-47.

15. Temple, N.W. : *Housing Preferences and Policy in Kibera*. Nairobi, Mazingira Institute, polycop., 1972.

16. Kenya Human Rights Commission : *Behind the curtain, a study on squatters, slums and slum dwellers*. Nairobi, KHRC, 1996 : pp.92ss.

17. Lewis, I.M. : *Peoples of the Horn of Africa*. Somali, Afar and Saho. Londres, Haan, International African Institute, 1994 (1ère ed. 1955) : pp.109 & 153 ; Lewis, I.M. : « Conformity and Contrast in Somali Islam », in Lewis, I.M. (ed.) : *Islam in Tropical Africa*. Londres, Oxford University Press, 1966 : pp.253-67.

18. Constantin, F. (ed.) : *Les voies de l'islam en Afrique orientale*. Paris, Karthala, 1987 : pp.108 & 110-33 ; Baraki, M. & Yahya, S.S. (ed.) : *Islam in Kenya*. Nairobi, Mewa, 1995.

19. Salvadori, C. : *Through open doors. A view of Asian cultures in Kenya*. Nairobi, Kenway Publications, 1989 : pp.232 & 339.

20. Topan, F. : « Réseaux religieux chez les Swahili » in Le Guennec-Copens, F. & Caplan, P. : *Les Swahili entre Afrique et Arabie*. Paris, CREU-Karthala, 1991 : pp.39-57.

21. Cambrézy, op. cit., 1998.

22. L'enquête de l'ORSTOM dont nous tirons tous nos chiffres sur la population rwandaise à Nairobi a été effectuée en 1997. Elle comprenait 1 026 questionnaires (dont 85 refus de réponses) et a inclus 3 622 personnes. Ses résultats ont été exploités par Cambrézy, op. cit., 1998.

23. Voir la célèbre autobiographie dont a été tiré le film *Out of Africa* : Blixen, K. : *La ferme africaine*. Paris, Gallimard-Folio, 1996 : pp.23-5.

24. Chrétien, J.-P. : « Les peuples et leur histoire avant la colonisation », in Prunier, G. & Calas, B. (ed.) : *L'Ouganda contemporain*. Paris, IFRA-Karthala, 1994 : p.30.

25. *Standard* (Nairobi) 22/1/1997 : p.18.

26. Africa Watch : Kenya. *Taking Liberties*. New York, Human Rights Watch, 1991 : pp.296-307.

27. *Nation* (Nairobi) 7/1/1997.

28. Le cas du colonel Theoneste Lizinde est singulier. Responsable des services de sécurité et auteur d'un coup d'État avorté en 1980, il a été libéré de prison par le FPR et de facto inclus à un gouvernement dont il devait démissionner avec fracas en 1995. Il aurait été liquidé parce qu'il en savait trop.

29. Sommers, M. : « Coping with Fear. Burundi Refugees and the Urban Experience in Dar Es Salaam, Tanzania », in Hopkins, M. & Donnelly, N.D. : *Selected Papers on refugee issues*. Arlington, Committee on Refugee Issues, American Anthropological Association, 1993 : pp.13-25 ; Malkki, L.H. : *Violence, Memory and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*. Chicago, University of Chicago Press, 1995 : pp.153ss.

30. Etherton, David : *Mathare Valley, a case-study of uncontrolled settlement in Nairobi*. University of Nairobi, Housing Research and Development Unit, août 1971.

31. Kabagambe, D. & Moughtin, C. : « Housing the poor A case study in Nairobi ». *Third World Planning Review* vol.5, n°3, août 1983 : pp.227-48.

32. National Report and Plan of Action on Human Settlements, préparé pour la conférence d'Habitat II à Istanbul en juin 1996 et cité in *Nation* (Nairobi) 10/10/1996 : p.xxii ; Kenya Human Rights Commission, op. cit., 1996 : p.92.

33. Obudho, R.A. (ed.) : *Urbanization and Development Planning in Kenya*. Nairobi, Kenya Literature Bureau, 1981. 358p.

34. Les marchandises à destination de l'Ouganda dans le port de Dar es-Salaam ont ainsi progressé de 40 000 tonnes en 1995 à 95 000 en 1996, ce qui reste infime, il est vrai, en comparaison avec les chargements débarqués à Mombasa pour Kampala : 1,1 million de tonnes.

35. Sur le mouvement coopératif *harambee*, devenu l'idéologie « socialiste » du président Kenyatta à l'Indépendance, voir Thomas, B.P. : *Politics, Participation and Poverty : Development Through Self-Help in Kenya*. Boulder, Westview Press, 1985. 228p. ; Hill, M.J.D. : *The Harambee Movement in Kenya : Self-Help, Development and Education among the Kamba of Kitui District*. Londres, Athlone Press, 1991. 329p.

36. Pirouet, Louise : « Refugees in and from Uganda in the post-colonial period »,

in Hansen, Hölger Bernt & Twaddle, Michael (ed.) : Uganda Now. Londres, Currey, Nairobi, Heinemann, Eastern African Studies, 1988 : p.253.

37. En 1970 déjà, le gouvernement Obote en Ouganda avait chassé quelque 33 000 Kenyans accusés de ne pas avoir de permis de travail ; la réaction de Nairobi avait été mitigée parce qu'il s'agissait surtout de Luo, suspectés de sympathies pour l'opposition, et non de Kikuyu, l'ethnie du président Kenyatta.

38. Africa Watch, op. cit., 1991 : pp.355-7.

39. *Nation* (Nairobi) 18/12/1996.

40. Pitterman, S. : « A Comparative Survey of Two Decades of International Assistance to Refugees in Africa ». *Africa Today* vol.31, n°1, 1984 : p.36.

41. Marchal, R. : « Production sociale et recomposition politique dans l'exil : le cas érythréen ». *Cahiers d'études africaines* vol.27, n°3-4, 1987 : pp.393-410.

42. Ainsi à Kakuma, un camp qui abrite plus de 40 000 personnes en majorité soudanaises, seulement 125 réfugiés bénéficient d'un programme éducatif du Comité international des réfugiés, de la Fédération mondiale des Églises luthériennes et des Salésiens de Don Bosco.

43. Nimitz, A.H. : Islam and Politics in East Africa. The Sufi Order in Tanzania. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980 : pp.75-6.

44. Pike, C. : « History and Imagination : Swahili Literature and Resistance to German Language Imperialism in Tanzania, 1885-1910. » *International Journal of African Historical Studies* vol.19, n°2, 1986 : pp.201-34.

45. Mazrui, Ali A. & Alamin M. : Swahili State and Society. Nairobi, East African Publishers, 1995 : p.66.

46. Kagabo, J. : « La formation des *walimu* et leur rôle dans la communauté musulmane du Rwanda », in Constantin, F. (ed.) : Les voies de l'islam en Afrique orientale. Paris, Karthala, 1987 : pp.73-83 ; Kagabo, J. : L'islam et les « Swahili » du Rwanda. Paris, EHESS, 1988.

47. Constantin, F. : « L'islam en Ouganda », in Prunier, G. & Calas, B. (ed.) : L'Ouganda contemporain. Paris, IFRA-Karthala, 1994 : p.209.

48. Mazrui, Ali A. & Alamin M., op. cit., 1995 : p.87.

49. Peake, R. : « Comment on devient swahili. Stratégies des femmes giriana en ville », in Le Guennec-Coppens, F. & Caplan, P. (ed.) : Les Swahili entre Afrique et Arabie. Paris, Karthala, 1991 : pp.95-105.

50. Ladefoged, P., Glick, R. & Cripser, C. : Language in Uganda. Londres, Oxford University Press, 1972 : pp.24-5.

51. Heine, B. : The Nubi Language of Kibera. Berlin, Dietrich Reimer Verlag, 1982 : p.16, cité in Crozon, A., 1997, op. cit. : p.21.

52. Sommers, op. cit., 1993 : pp.20-1.

53. El-Solh, C.F. : « Somalis in London's East End : a community striving for recognition ». *New Community* vol.17, n°4, juil.1991 : p.544.

Annex 1

Les réfugiés bénéficiant de stages de formation ou de bourses d'étude à Nairobi en 1996

So : Somaliens, Su : Soudanais, Rw : Rwandais, Bur : Burundais, Et : Ethiopiens, Er : Erythréens, Ug : Ougandais, Z : Zaïrois, M : Mozambicains, SA : Sud-africains, Li : Libériens.

Organisme et sa nationalité	So	Su	Rw & Bur	Et & Er	Ug	Au-tre	Remarques
Jesuite Refugee Services (Italie)	2 2	33 378	44 & 16 213 & 48	49 & 0 39 & 0	46 69	3 Z & 6M 1 M 1 Z & 2 Li	- stages de formation en place depuis 1991 sous l'égide du HCR ; la demande est trois fois supérieure. -bourses dans le primaire (498), le secondaire (136) et le supérieur technique (120) ou universitaire (10). Incidemment, les allocataires sociales visent surtout les femmes seules (autres quelque 50 handicapé, malades ou personnes âgées) et servent aussi à payer des frais de scolarité, sachant que cela constitue un mobile pour rester en ville: environ 20 Z, 220 Rw & 210 Bur.
Friends in the West & Humanitarian Assistance for South Sudan (USA & Soudan)	0	269	0	0	0	0	parrainages individuels dans le primaire; il y en a 121 autres à Lodwar, 34 à Kapenguria et 403 dans le Sud du Soudan (Kongor et Natinga) ; 163 ont été interrompus en cours de trimestre et 36 enfants restent dans l'attente d'une aide.
Association of Christian Resource Organisations Servicing the Sudan (UK & Soudan)	0	80	0	0	0	0	consortium de missions protestantes fondé en 1972 : stages à court et long termes (25 & 39) dans des institutions privées et chrétiennes (comme l'université Daystar à Nairobi) pour des réfugiés sélectionnés au Soudan; cours d'alphabétisation pour les femmes vivant en ville (16).
Catholic Secretariat (Kenya)	2	0	8 & 1	20 & 0	11	1 Z & 1M	programme fondé en 1976, d'abord pour les réfugiés mozambicains et ougandais : formation professionnelle soutenue par le HCR jusqu'en 1996. Ajoutons-y 80 bénéficiaires hors HCR et une liste d'attente de 300 noms.
National Council of Churches (Kenya)	6	33	982 & 12	822 & 0	1538	61 Z & 212 M	conseil & orientation; seulement 49 ont reçu une aide financière; chiffres de 1995

African Refugee Education Programme (Kenya & Allemagne)	16	136	14 & 34	39 & 37	13	4 Li, 8 M, 2SA	organisme fondé en 1982 avec des financements de la Fondation Otto Benecke Stiftung : bourses d'études dans le secondaire et le supérieur ; stages en entreprises
Deutscher Akademischer Austausch Dienst (Allemagne)	3	2	1&1	1&1	0	1 Z	bourses d'études dans les universités publiques au Kenya
Horn of Africa Relief & Development Organization Inc. (USA & Kenya)	20	0	0&0	0&0	0	0	cours d'anglais
Windle Charitable Trust (UK)	14	13	24 & 5	32 & 1	5	5 Z	cours dispensés à Nairobi pour des réfugiés en majorité sélectionnés dans les camps
African Education Trust (UK)	0	24	0&0	0&0	0	0	organisme fondé en 1958 pour aider les étudiants africains en Grande Bretagne, s'est établi à Nairobi en 1996 pour financer localement des bourses d'études
International Organization for Migration (Suisse)	2692	48	78&0	12& 26	0	4 Z	stages d'acculturation pour les réfugiés évacués aux Etats-Unis; ajoutons-y 3488 Somaliens à Mombasa; nous avons dû multiplier par 2 des chiffres disponibles de janvier à juin 1996 seulement.
Total	2757	1016	1364 & 117	1014 & 64	1682	76 Z, 228M, 6 Li, 2SA	8326

L'émergence d'un marché semi-formel dans le quartier d'Eastleigh : l'intégration réussie des « réfugiés urbains » somaliens dans le secteur commercial de Nairobi

Abstract :

This paper is trying to show the implantation of semi-formal markets in Eastleigh built by somali traders. With their former networks, they target intermediate consumers. This strategy proves to be very successful at the Garissa Lodge Market. It shows the extraordinary capacity of insertion from this peculiar « urban refugees » in Nairobi's commercial sector.

Introduction

Eastleigh est un quartier à l'histoire un peu particulière dans le schéma d'urbanisation séparée, institué par le colonisateur britannique. L'apartheid urbain l'avait réservé aux ethnies asiatiques en raison de sa proximité du centre-ville et de ses infrastructures plutôt développées. De fait, suite à la désertion des Indiens de ce quartier jugé trop insalubre, il est devenu le lieu de résidence des Somali kenyans, classés comme Asiatiques du fait de leurs prétendues origines arabes.

En 1991, la Somalie s'enfonce dans la crise. Le renversement du dictateur Siad Barré débouche sur une guerre des clans interminable. Rapidement, le Kenya devient une terre d'asile pour la population fuyant les combats. Les réfugiés se concentrent dans la province du Nord-Est et sur la Côte. Pourtant, une frange de la population refuse de se retrouver dans les camps bâtis à la hâte par le HCR et les ONG. Ces réfugiés urbains de facto se sont installés à Eastleigh où ils avaient des liens avec la population kenyane somali. La fermeture des camps de la Côte a sans doute entraîné une seconde vague d'arrivées en 1994.



IFRA

Les Cahiers

mars / avril 1998

n° 10.

Réfugiés urbains à Nairobi

Urban Refugees in Nairobi



INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE EN AFRIQUE
FRENCH INSTITUTE FOR RESEARCH IN AFRICA

- Urban Strangers. Refugees, Asylum Seekers and Illegals in Nairobi
- Nairobi : des étrangers en la ville. Quelle assimilation urbaine pour les réfugiés immigrés en Afrique ?
- L'émergence d'un marché semi-formel dans le quartier d'Eastleigh : l'intégration réussie des "réfugiés urbains" somaliens dans le secteur commercial de Nairobi.
- Investing in Asylum : Ethiopian Forces Migrants and the Matatu Industry in Nairobi.
- L'Itinéraire d'un demandeur d'asile rwandais à Nairobi.

Institut Français de Recherche en Afrique, Mars - Avril 1998. P 76. (IFRA *Les Cahiers*, 10)

Librairie de l'Institut de l'Afrique

Directeur de la publication
 Chief Editor: Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE

Comité de rédaction
 Deputy Editors: François GRIGNON
 François DEVENNE

Maquette de couverture Sébastien PORTE

Ce numéro a été dactylographié et mis en page par Peggy Ingonga et Laetitia Kamwenubusa.

IFRA 1998
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE EN AFRIQUE

SOMMAIRE / CONTENTS

DOCUMENTS

Introduction : - Urban Strangers. Refugees, Asylum Seekers and Illegals in Nairobi4

Marc-Antoine Pérouse de Montclos : - Nairobi : des étrangers en la ville Quelle assimilation urbaine pour les réfugiés immigrés en Afrique ?.....7

Lionnel Martin : -L'émergence d'un marché semi-formel dans le quartier d'Eastleigh : l'intégration réussie des "réfugiés urbains" somaliens dans le secteur commercial de Nairobi.....41

Peter Mwangi Kagwanja : - Investing in Asylum: Ethiopian Forced Migrants and the *Matatu* Industry in Nairobi.....51

TEMOIGNAGE

- L'itinéraire d'un demandeur d'asile rwandais à Nairobi.....70

NOUVELLES DE L' IFRA

- Missions, visites et programmes.....77

- Publications de l'IFRA/IFRA Publications.....81